



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 61149

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur les nouvelles possibilités de cumul entre une pension de retraite et la reprise d'une activité artisanale. Considérant le montant souvent insuffisant de ces pensions et la nécessité de lutter contre un éventuel travail au noir, la volonté du législateur était d'élargir ces possibilités, dispositions adoptées dans la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. Cependant, l'applicabilité de ces dispositions relevait de décrets. Elle lui demande donc si ces possibilités sont désormais réelles et quels sont les effets de cette reprise d'activité sur la pension de retraite et sur la pension complémentaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61149

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2914